

La solution CAPEB : le label Éco-artisan

• Les Éco-artisans :

- sont capables d'évaluer l'efficacité thermique d'un logement dans son ensemble
- maîtrisent les techniques d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, dans leurs corps de métier
- conseillent à leurs clients des solutions techniques cohérentes et globales (isolation, menuiseries extérieures, choix de l'énergie, mode de chauffage, ventilation,...) pour diminuer la consommation énergétique des logements

• Pourquoi devenir Éco-artisan ?

- Pour être mieux armé face à la concurrence qui se développe actuellement
- Pour répondre à la demande des clients qui souhaitent :
 - . mieux identifier les entreprises compétentes en matière d'efficacité énergétique
 - . bénéficier de conseils avisés dispensés en toute indépendance par des professionnels reconnus
 - . être rassurés en disposant de garanties (l'Éco-artisan s'engage à respecter des exigences de qualité sur la base d'un référentiel, actuellement en cours d'élaboration, délivré par un organisme indépendant)
- Pour maintenir un lien direct avec les clients

Présentation officielle d'Éco-artisan en avril 2008
lors de l'Assemblée générale de la CAPEB,
à la suite de tests actuellement en cours de réalisation.
Déploiement du dispositif tout au long de l'année 2008.

Éco-Artisan est

- un dispositif ouvert à toutes les entreprises du bâtiment
- une marque déposée par la CAPEB



*Les Éco-artisans : des artisans qui disposent
d'une "compétence compétitive" en matière
d'efficacité énergétique.*

*Devenez Éco-artisan pour vous différencier
et valoriser votre savoir-faire
auprès de vos clients !*

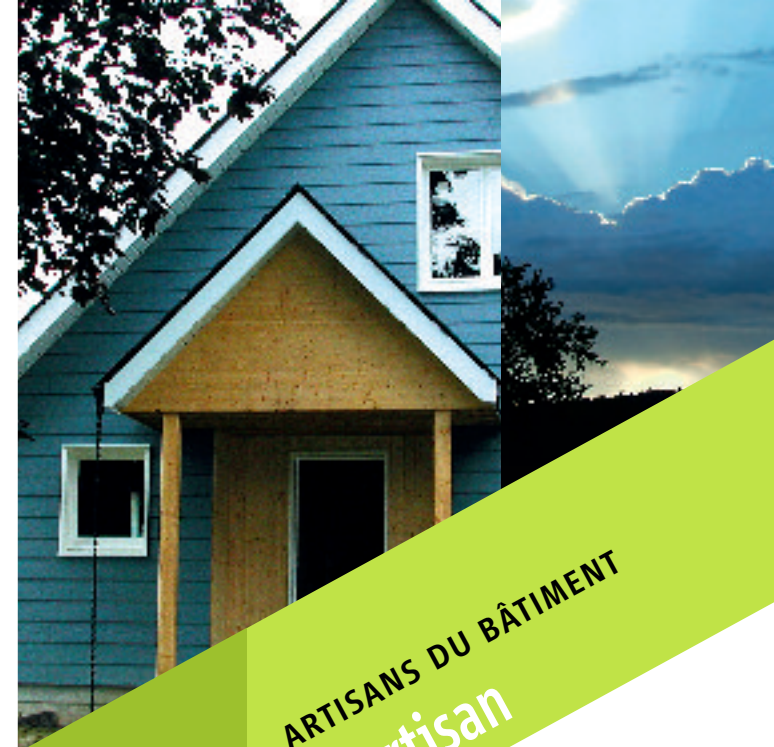
L'Éco-artisan, c'est l'artisan de demain.

Confédération de l'Artisanat et des
Petites Entreprises du Bâtiment

2, rue Béranger - 75140 Paris cedex 03
Tél. 01 53 60 50 00 - Fax 01 45 82 49 10
capeb@capeb.fr / www.capeb.fr



EB Conception : OBEA Communication / 01 40 92 27 27



ARTISANS DU BÂTIMENT
Éco-artisan

Après le Grenelle
de l'Environnement,
L'Éco-artisan pour
répondre aux marchés
de demain



Développement durable : le bâtiment en première ligne

- Le bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie :
 - Il représente près de la moitié de la consommation énergétique française
 - Et il est à l'origine de 26% des émissions de gaz à effet de serre
- Dans le bâtiment, l'habitat est concerné en priorité :
 - Il représente 70 % des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment
 - La consommation d'énergie moyenne des logements existants s'élève à 250 - 260 kWh par m² par an



Le développement durable

permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins



Le Grenelle de l'environnement un défi à relever pour le bâtiment

Une des conclusions du Grenelle est de rendre les logements plus économes en énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. Il a fixé des objectifs extrêmement ambitieux :

• Pour le bâtiment neuf,

2010 renforcement de la réglementation thermique au niveau du label THPE (Très Haute Performance Énergétique), visant une consommation de 80 kWh_{ep} par m² et par an

2012 nouveau renforcement de la réglementation au niveau du label BBC (Bâtiment Basse Consommation), visant une consommation de 50 kWh_{ep} par m² et par an

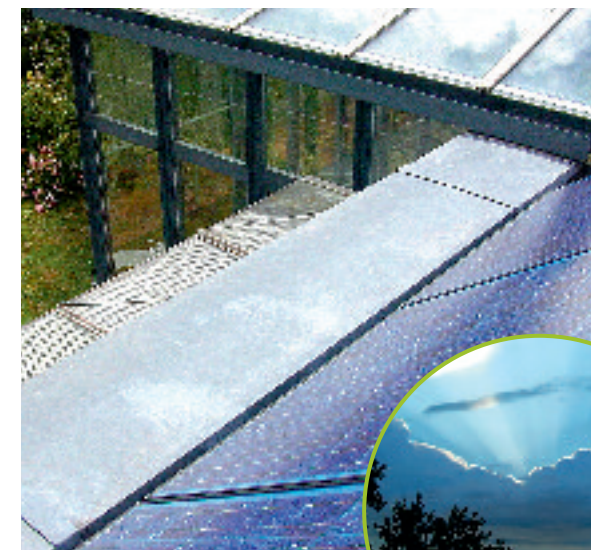
2020 nouvelle réglementation imposant des bâtiments à énergie positive (qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment)

• Pour le bâtiment existant,

2012 rénovation de tous les logements de classe G. Consommation moyenne par logement : moins de 210 kWh_{ep} par m² et par an

2020 consommation moyenne par logement : moins de 150 kWh_{ep} par m² et par an

2050 consommation par logement : moins de 80 kWh_{ep} par m² et par an



Pour les entreprises du bâtiment, le Grenelle signifie

- Un accroissement d'activité en perspective
 - 600 milliards d'euros de travaux de rénovation des logements. Soit environ 20 à 30 000 € par logement
 - 31 millions de logements concernés
- Mais aussi un renforcement de la concurrence
- L'exigence de compétences supplémentaires pour **tous les métiers du bâtiment**

Désormais, l'efficacité énergétique devient le critère prioritaire de la qualité des bâtiments.